



Mot du maire

Enfin l'été ! Chaque saison possède ses atouts et l'été ne déroge pas à la règle. C'est le temps des vacances tant attendues par les petits et les grands. Ce sont les instants de convivialités avec nos amis, nos familles autour d'un bon repas pris bien souvent en plein air. C'est aussi l'époque où nous pouvons apprécier la saveur des fruits et légumes de nos jardins. Et c'est surtout la saison qui nous offre la chaleur et la lumière essentielles à notre santé physique et morale et bien entendu, à notre bien-être.

Après avoir enduré confinements, restrictions et contraintes liées à une crise sanitaire inédite, nous attendions l'été avec impatience... Et à l'heure où j'écris ces lignes, il n'est pas encore arrivé !

Est-ce la nature qui se venge d'avoir été malmenée durant ces 150 dernières années ou avons-nous à faire à une année pluvieuse comme d'autres l'ont été par le passé ? Dans le doute, nous devons être de plus en plus attentifs à notre environnement et même si, à notre échelle, nous avons l'impression de ne pas peser plus lourd qu'une goutte d'eau, il suffit de regarder notre ciel et de constater ce que sont capables de faire des millions d'entre-elles.

Les collectivités territoriales ont leur rôle à jouer et c'est pour cette raison que nous tentons d'avoir une démarche éco-responsable en équipant et rénovant peu

à peu nos bâtiments avec des matériels et matériaux qui nous permettront de réaliser des économies d'énergie. Je ne m'attarderai par sur ce sujet puisque vous pourrez découvrir quelques exemples concrets dans les pages suivantes. Néanmoins, nous sommes conscients qu'il nous reste encore un long chemin à parcourir...

L'été, c'est la saison de la détente et du repos. Quoi de plus agréable que de faire une petite sieste sur une chaise longue en se laissant bercer par une petite bise qui s'engouffre dans le feuillage des arbres qui nous entourent... Mais quoi de plus désagréable que de se faire réveiller par une tondeuse un dimanche après-midi ou d'être sorti de son sommeil parce qu'on se fait importuner par un feu de déchets verts... Pour que tout le monde puisse profiter de cet été tel qu'il se doit, il est indispensable de consulter l'article concernant les règles de bonne conduite, dans ce numéro.

L'été, c'est aussi la période des plaisirs sportifs et cela est d'autant plus vrai à Malafretaz qui possède sur son territoire, la Plaine Tonique et toutes les activités de loisirs qu'elle attire. Je suis bien conscient que le plaisir des uns peut devenir le calvaire des autres. J'en ai pour preuve les nombreux messages que je reçois concernant plus particulièrement les activités de loisirs bruyantes. En tant que maire, j'ai un pouvoir très limité pour au-

Gary LEROUX



toriser ou refuser telle ou telle activité. C'est bien souvent la Préfecture qui donne les autorisations d'exploitation et la commune concernée doit se conformer aux règles dictées. Néanmoins, un courrier va être envoyé dès la semaine prochaine aux exploitants afin de leur demander de respecter des horaires dans le but d'éviter, par exemple, ceux des repas.

Enfin et je finirai sur ce point. L'été est une magnifique saison durant laquelle certains d'entre nous vont s'absenter de leur foyer quelques jours pour profiter des activités de loisirs dans une de nos belles régions de France. Cette absence est aussi une opportunité pour les cambrioleurs... Afin d'éviter ce genre d'intrusion en votre absence, je vous rappelle le protocole « Tranquillité vacances » mis en place par la Gendarmerie Nationale. Mais durant cette période, ce processus est une tâche supplémentaire demandée à nos gendarmes qui sont déjà en sous-effectif. De ce fait, pensez également à prévenir vos voisins de votre absence, prévoyez de faire visiter votre maison par des amis ou de la famille de manière régulière et inopinée...

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un agréable été qui, espérons le, ne nous boudera pas trop longtemps.



Patrick VERNOUX,
1^{er} Adjoint

Sandra PENIN,
2^{ème} Adjointe



Mandat 2020 - 2026

Les actions menées par la commune

Commission Communication

- L'école « tout numérique » ? Oui, tout numérique.

Cela sera une réalité à la rentrée 2021. En effet, 3 salles de classes restaient à être équipées de tableaux numériques tactiles depuis la première installation en 2018. Les enfants comme les enseignants des classes du CP jusqu'au CM2 ont complètement adhéré à cet outil pédagogique.

En 2020, un appel à projet portant le nom de « Label Ecoles Numériques » offrait la possibilité aux collectivités de s'équiper d'outils pédagogiques numériques subventionnés à hauteur de 50%. C'était donc l'occasion pour la commune de terminer ce chantier afin de permettre aux enfants, dès la classe de petite section de maternelle, de connaître et de mettre en pratique ce nouveau mode d'apprentissage qui, à n'en pas douter, sera vite adopté.

Ces équipements seront installés par la société Ellipse Informatique ainsi que par notre agent technique communal pour les alimentations électriques dans le courant de l'été.

Nous avons également profité de cette offre pour acheter 6 nouveaux PC portables dans le but de remplacer le parc vieillissant.

Le coût supporté par la commune est de 11 040 €/2 soit 5 520 € TTC pour la totalité du projet.

- 1,2 ! 1,2,3 !



Eh oui, c'est souvent avec ces chiffres que l'on teste un micro pour savoir s'il est branché et c'est évidemment comme cela que nous avons testé notre nouveau pupitre de conférence. Cet équipement totalement autonome, même s'il faut quand même le brancher sur le secteur, permet d'être installé très rapidement sans avoir la contrainte des raccordements fastidieux. Il est équipé d'un micro flexible, de 2 micros sans fil et d'un système d'amplification. Il peut facilement être déplacé, pour les commémorations à l'extérieur par exemple.

Un autre projet en cours également concerne le remplacement de la sono de la salle d'animation. Nous vous le présenterons en détail dans le prochain Malaf'Actu.

- Le stylo

Nous avons voulu dans ce Malaf'Actu vous proposer une page de jeux pour annoncer l'été. Ainsi, si vous n'avez pas de stylo sous la main, la commune vous en met un à disposition. Une réflexion est engagée également pour d'autres supports de communication comme des gobelets par exemple marqués du logo de Malafretaz afin de limiter le nombre de gobelets à usage unique.

Commission Bâtiment

Mairie, Bibliothèque, une réhabilitation globale en réflexion

Depuis plusieurs mois, la commission bâtiment travaille sur un projet de réhabilitation de la mairie et de la bibliothèque. Durant la première quinzaine de juillet, l'entreprise GLASS'INOV interviendra pour remplacer les menuiseries extérieures de l'ensemble du bâtiment (comprenant les locaux de la mairie, de la garderie et de la salle de classe située côté sud) pour un montant d'environ 45 000 €, déduction faite d'une subvention de 15 000 € de la part de la région. Ces éléments en aluminium équipés de vitrages performants répondent à des normes acoustiques et énergétiques ; ils devraient par conséquent permettre de minorer notre consommation énergétique.

D'autre part, une réflexion est en cours afin de rendre le rez-de-chaussée de ce bâtiment plus accueillant pour le public.

Soucieux de respecter certaines règles de confidentialité et d'offrir des conditions de travail optimales aux agents, la création d'un espace de travail plus ergonomique pour les secrétaires, d'un bureau pour M. le Maire et d'un local d'archivage est à l'étude. Une salle de conseil et de cérémonie plus spacieuse est également envisagée.

À l'étage, une salle de réunion et un coin cuisine dédié au personnel pourraient notamment être aménagés avec une intervention de notre agent technique pour une partie des travaux.

Concernant la bibliothèque, sa superficie actuelle ne permettra pas à la commune de garder, à terme, son statut de bibliothèque municipale (qui nous permet notamment de bénéficier de prestations gratuites de la part du département comme, par exemple, le renouvellement d'ouvrages). Afin de répondre à cette contrainte, la commission réfléchit à son extension par la réhabilitation d'un garage côté cour intérieure de la mairie. Ce lieu d'accueil et d'échanges serait alors plus vaste, lumineux et convivial. Enfin, une consultation d'architectes est en cours ; elle nous permettra de définir la faisabilité et le coût de ce projet.

Commission affaires scolaires, sociales

Consignes respectées

Cette année scolaire restera sans doute gravée dans la mémoire des enfants, et du personnel éducatif : enseignants et agents du périscolaire. Des protocoles à respecter, des situations parfois difficiles à gérer mais que chacun a su respecter et appliquer et qui est sans doute une des explications qui font qu'aucune fermeture de classe n'a été observée durant cette année scolaire sur notre commune. Malgré tout, quelques activités ont été organisées par les enseignants, ainsi que les traditionnelles remises de cadeaux au CP et CM2.

Du mouvement au sein du personnel périscolaire et des enseignants

3 recrutements ont eu lieu pour remplacer Marie-Annick et Marie-Pierre : Laurie Desmaris et Elisabeth Lambert ont pris leur fonction le 1^{er} juin 2021 pour occuper un poste à 28 heures hebdomadaires



Jérôme CHAVANEL,
3^{ème} Adjoint

Sylvain BELFIS,
Conseiller délégué



chacune. Sylvie Berrut, prendra ses fonctions à partir du 1^{er} septembre pour un poste à 26 heures hebdomadaires. Des responsabilités partagées : Sylvie Vernoux devient responsable des plannings et de la cantine, Laurie Desmaris sera responsable de l'animation (garderie et TAP).

Notons également un mouvement au sein de notre équipe enseignante : M. Bouvard, après 3 années passées au sein de l'école,



Jérôme Bouvard

sera remplacé par M^{me} Babel. Nous tenons à le remercier pour la qualité de son travail très apprécié des enfants et pour son professionnalisme.

Une présentation du personnel et des enseignants sera à l'ordre du jour du prochain numéro du Malaf'Actu.

L'heure des vacances est venue, un peu de repos bien mérité pour tous pour se retrouver en septembre avec quelques changements

L'organisation de la semaine scolaire connaîtra une petite modification des horaires. L'école commencera tous les jours y compris le mercredi à 8h30. Les matinées se termineront à 11h45 sauf pour le mercredi où la matinée se terminera à 11h30. Ce changement permettra de bénéficier de 15 minutes supplémentaires durant la pause méridienne. Les horaires de



Remise des calculatrices et livres de fables de la Fontaine aux élèves de CM2.



Équipe CCAS : debout, de g. à d. : Sandra Penin, Lydie Mauron, Monique Favre, Annick Falcand, Nathalie Aupoil-Danthon. Accroupies, de g. à d. : Dominique Michel, Pascale Guillet, Johanne Rivière.

l'après-midi resteront les mêmes qu'actuellement, de 13h30 à 15h30.

Un nouveau portail famille

Le marché se terminant cette année, nous avons rencontré divers prestataires et notre choix s'est orienté vers le Prestataire 3D ouest qui répondait à nos attentes : simplicité d'utilisation pour les parents, pour le personnel périscolaire ainsi que pour les secrétaires de mairie. Les conditions d'utilisation et de réservation resteront identiques pour les familles.

Des produits locaux

À compter du 14 août 2021, nous repartirons sur un nouveau marché de la restauration, dirigé par le GBA (Grand Bourg Agglomération), mais offrant à chaque collectivité la liberté du choix de ses prestations. La commune, en partenariat avec ses commerçants locaux a décidé d'extraire le pain du marché, et a lancé un appel d'offre à nos deux boulangers locaux : « Au fournil Gourmand » et « La boulangerie d'Olivier ». Nos deux commerçants ont répondu à notre demande, mais seule la seconde a été retenue. « La Boulangerie d'Olivier » proposera donc à la rentrée de septembre, un pain local et varié en fonction des repas spécifiques ou thématiques décidés par l'équipe périscolaire.

Commission Voirie Éclairage Public

Suite à l'analyse technique et financière des différentes options présentées en étude sommaire, la commission a choisi d'innover en retenant l'installation

d'appareils solaires pour la création des points lumineux route de Pillebois, entre la rue Malafertoise et la route des anciens combattants. L'étude définitive a été engagée en ce sens.

Fibre optique

D'après les informations transmises par le SIEA et son prestataire, les 2 armoires de distribution seront installées au centre village, vers le local du club des jeunes, dans le courant de l'été. Cependant, le planning de réalisation des travaux de desserte ne nous a pas été communiqué, sachant que les études ne sont pas encore finalisées.

CCAS

Besoin d'aide, n'hésitez pas à nous contacter

Le rôle du CCAS, est d'informer les administrés des différents dispositifs sociaux existants, mais également d'organiser des actions envers un public défini. Par exemple, un repas en fin d'année pour les personnes de plus de 75 ans, parfois isolées, et pour qui il est important de se retrouver pour partager un moment convivial.

Cette période, bien difficile que nous traversons nous rend tous un peu craintif et égoïste envers autrui, et c'est pourquoi nous invitons les personnes qui ont besoin d'aide dans certaines démarches, ou qui ont simplement besoin d'échanger à se rapprocher des membres du CCAS, par l'intermédiaire du secrétariat de la mairie.

Conseillères Municipales



Laurie PASCAL

Florence PIRAT



Actualités

Au fil de l'eau

Les oiseaux d'Hitchcock



Corneille noire

Corbeau freux

Vous subissez des préjudices causés par des corbeaux freux ou corneilles noires ? Ce préjudice n'est pas indemnisable, cependant en le déclarant vous participez à maintenir ou réintégrer le classement « nuisible » de ces espèces. Sans preuves, il est impossible d'obtenir le classement « nuisible » de ces espèces et leur destruction ne sera pas possible. La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles Auvergne Rhône Alpes (FREDON AURA) centralise les données sur les dégâts de corvidés (corbeaux freux et corneilles noires) pour le département de l'Ain, elle demande donc aux agriculteurs victimes de dégâts de bien vouloir remplir la déclaration et de la transmettre avec toutes les preuves utiles (photos, attestations, expertises etc) par courrier ou mail :

FREDON AURA (Site de l'AIN)
Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de Rhône-Alpes
Site internet : www.fredon.fr/aura/
Contact : 04 75 55 37 89
Email : contact01@fredon-aura.fr
ou lea.berthelie@fredon-aura.fr

Un bourdon dans les airs

Chaque année, la société « Heliberte » est mandatée par ENEDIS pour faire le diagnostic du réseau de distribution 20 000 volts. Cet investissement permet de prévenir des pannes latentes et ainsi permettre aux clients une meilleure qualité d'acheminement.

Cette Mission sera programmée sur deux semaines : du 21 juin 2021 au 06 août 2021 en fonction des conditions climatiques.

Les groupements de gendarmeries sont prévenus de leur passage.

L'hélicoptère sera un ECUREUIL AS 350 de couleur noire immatriculé : F-GCQZ, un stickers ENEDIS est présent sur les deux flancs de l'appareil.

Actualités

Réservation du transport scolaire

Même en vacances, il faut déjà penser à réserver son bus scolaire.

Inscrivez-vous au Transport Scolaire avant le 31 juillet 2021

2 ABONNEMENTS AU CHOIX

ABONNEMENT 1 ALLER/RETOUR

- Validité**
Uniquement pour 1 aller et 1 retour par jour scolaire entre le domicile et l'établissement.
- Prix/Conditions**
20 €/an de frais de dossier.
Être scolarisé et domicilié dans les 74 communes de la CA3B.
- Où l'acheter ?**
Sur le site www.rubisjunior.grandbourg.fr

ABONNEMENT ILLIMITE

- Validité**
Tous les jours de l'année sur tous les services Rubis sans restriction.
- Prix/Conditions**
121 € par an pour les moins de 18 ans
195 € par an pour les 18 - 26 ans.
(Frais de carte de 5 €)
- Où l'acheter ?**
Sur le site www.oura.com ou à l'Agence.

L'ABONNEMENT SERA CHARGÉ SUR VOTRE CARTE OÛRA! ET ENVOYÉ À DOMICILE.



LA CARTE OÛRA!

Il s'agit d'une carte sur laquelle peuvent être chargés les titres de transports des différents réseaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (réseaux urbains, SNCF, réseaux de cars régionaux). Elle permet de charger des abonnements et des forfaits dix trajets du réseau Rubis. La carte OÛRA! est valable 5 ans et rechargeable.



J'AI PERDU MA CARTE OÛRA!, QUE FAIRE ?

- Demandez votre duplicata soit :
- Sur ce formulaire
 - Sur www.rubisjunior.grandbourg.fr
 - A l'Agence Grand Bourg Mobilités
 - Sur www.oura.com

NOUVEL ABONNÉ ?

L'élève recevra sa carte et sa vignette à domicile.

RENOUVELLEMENT ?

L'abonnement sera rechargé à distance et une vignette à apposer sur la carte sera envoyée par courrier.

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE AVANT LE 31 JUILLET SUR WWW.RUBISJUNIOR.GRANDBOURG.FR ET RECEVEZ-VOTRE CARTE AVANT LA RENTRÉE SCOLAIRE !

Les envois de cartes avant la rentrée sont garantis pour toutes les demandes validées et payées avant le 31 juillet.

Pour les personnes âgées de plus de 60 ans...

L'association Ain Domicile Services, service d'aide et d'accompagnement à domicile, présente sur tout le territoire Aindinois, organise régulièrement des ateliers, des réunions d'information ou encore des moments de convivialité.

Le dernier en date concernait un atelier sur la prévention des risques routiers. Le prochain rendez-vous prévu le 13 septembre 2021 concerne une réunion sur la maladie de Parkinson avec le comité départemental de France Parkinson et des témoignages de malades et d'intervenants.

Suivront en novembre et décembre d'actions intitulées « autour d'un repas ». Chaque bénéficiaire invite à son domicile 3 autres personnes pour partager un repas, goûter autour d'un moment convivial.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter le 04 74 21 42 52



Conseillers municipaux



Sandra RUCH

Franck BOUVARD



Jeux d'été

Mots mêlés et croisés pour tous



D	E	T	E	N	T	E	E	C	E	Q	E	E	U	O	B	L				
T	O	N	G	U	E	F	T	H	S	A	S	E	T	T	E	N	U	L		
B				M	L	T	A	S	I	P	N	O	I	T	A	T	A	N	B	
A	A			E	E	L	A		E	G	A	Z	N	O	R	B		A		
S			U	I	E	R		R		M	A	I	L	L	O	T	T		A	
K	T	R	V	U	R		O	S	C	E	N	E		N		E				
E		R	R	E	E	I	S	E	N	E	R	F	T	R	A	N	S	A	T	
T	E		T		E		P	I	S	C	I	N	E	U					A	
S		S	O	L	E	I	L	E	T	N	E	I	N	R	A	F				
M	O	U	S	T	I	Q	U	E	S		L		G	N	I	P	M	A	C	
L	E	U	Q	I	S	U	M	E	E	N	N	O	D	N	A	R			R	
L	E	C	T	U	R	E	C	S	E	C	N	A	C	A	V				E	
N	O	L	L	I	P	A	P	L	I	E	L	O	S	E	D	N	I	A	B	
D	A	N	S	E	R	S	N	A	C	K	F	E	U	C	E	B	R	A	B	
T				A		O		P	E	T	A	N	Q	U	E	A				
			Z	V	P			E	E	R	I	O	S	P	L	A	N	C	H	A
		U	A	E	P	A	H	C				E	L	L	I	E	T	U	O	B
A	N							N		P	A	R	A	S	O	L				U
E	P	I	Q	U	E	N	I	Q	U	E	E	D	A	N	E	M	O	R	P	
		E		S	I	E	S	T	E	N	G	A	T	N	O	M	I			

Voici la liste des mots à trouver. Dans la grille, ils peuvent être disposés horizontalement, verticalement, en diagonale et écrits aussi bien à l'endroit qu'à l'envers. Une même lettre peut être utilisée dans plusieurs mots. Les lettres restantes vous permettront de découvrir un lieu de détente estival.

- | | | |
|-----------|----------------|------------|
| PROMENADE | SERVIETTE | MOUSTIQUES |
| PARASOL | PAPILLON | RANDONNEE |
| BRONZAGE | SOIREE | PETANQUE |
| TONGUE | FLEUR | TERRASSE |
| MUSIQUE | SCENE | BARBECUE |
| LUNETTES | VACANCES | DETENTE |
| SIESTE | BAIN DE SOLEIL | TRANSAT |
| FRENESIE | PISCINE | CARAVANE |
| CAMPING | BOUTEILLE | FARNIENTE |
| DANSE | APERO | NATATION |
| MONTAGNE | BASKETS | SNACK |
| PLANCHA | PIQUENIQUE | BATEAU |
| CHALEUR | MAILLOT | |
| BOUEE | SOLEIL | |
| LECTURE | CHAPEAU | |

1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20

MOTS CROISÉS

HORIZONTAL

- 2 Elle traverse Malafretaz
- 4 Lieu-dit doté d'un kiosque fleuri
- 6 Lieu-dit entre Montrevel et Malafretaz
- 7 Commune limitrophe située au sud-est
- 8 Hameau densément peuplé
- 11 Il y en a 3 sur Malafretaz
- 13 Elles font vivre le village
- 14 Des hautes et des basses (lieu-dit)
- 16 Cours d'eau passant aux Vavres
- 17 On peut s'y restaurer

VERTICAL

- 1 Certains y dansent peut-être
- 3 Les lacs, la plage, la piscine...
- 5 Commune limitrophe située au nord-est
- 9 Commune limitrophe située au nord
- 10 Celui de 2007 est passé par Malafretaz
- 11 Votre journal trimestriel
- 15 Commune limitrophe
- 18 Cette association embellit notre commune
- 19 Itinéraire prisé pour se balader
- 20 De belles décorations en fin d'année

Lorsque vous aurez trouvé tous les mots, les lettres sur fond orange vous permettront de découvrir le nom d'un homme politique français né en 1890 à Malafretaz.

Retrouvez les solutions en dernière page.



Nathalie AUPOIL-DANTHON

Christophe TRIPOZ



Territoire

Chemins de randonnée : promouvoir notre territoire

En 2018, et sur l'impulsion du Département afin de mieux structurer et homogénéiser les réseaux et de proposer une gamme d'itinéraires valorisés, le GBA a été mandatée pour mener une réflexion sur les chemins de randonnées des 2 secteurs de son territoire, à savoir la Plaine de Bresse, vallée de la Reyssouze et de la Veyle et les Monts du Revermont et les Gorges de l'Ain.

Un premier état des lieux a été mené afin de structurer l'offre d'itinérance douce dans un schéma de développement touristique en fonction des axes suivants :

- Identification des itinéraires d'intérêt communautaire.
- Garantir la pratique et la continuité des itinéraires.
- Monter en gamme en intégrant le périmètre de l'agglomération.
- Améliorer la communication et s'adapter aux nouveaux outils (numérique).

Fin février, une concertation a eu lieu avec les élus des communes environnantes afin de valider les itinéraires retenus à inscrire au PDIPR* (Plan Dépar-

tement des Itinéraires de Promenades et de Randonnées).

Dix itinéraires entre Attignat et Saint Julien sur Reyssouze, seront proposés au Département pour validation à l'automne prochain qui sera chargé de publier les cartes :

- **Panorama, paysage, randonnée :**
 - Le bocage d'Étrez, 14 km
 - Cras-sur-Reyssouze, étang de Bizadan 11,8 km.
 - Étang Bizadan et bois de But, Voie Royale, 14,5 km.
- **Famille, balade**
 - Source du Bourbouillon – Arboretum d'Étrez (depuis Étrez), 3 km.
 - Tour des Lacs plaine Tonique, 6,5 km.
 - Grand Tour des Lacs (jusqu'au Centre Équestre + chemin de la Reyssouze), 7,5 km.
 - Tour de Champataule.
- **Famille, balade, découverte, patrimoine**
 - Domaine de la Charme – sanctuaire de Cuet, 8,9 km, 2h30.



- **Balade, découverte, patrimoine, paysage, panoramas**
 - Les prairies de Jayat – Cezille, 16,3 km.
 - Porte de la Chartreuse de Montmerle, Moulin Bruno, 12 km.

**Le PDIPR est un outil législatif de protection des chemins ruraux, offrant la possibilité de les inscrire sur les documents d'urbanisme. Ce sont les intercommunalités qui auront la charge d'établir et de signer les conventions de passage, de garantir la pérennité de la pratique, d'assurer l'entretien des itinéraires inscrits en appliquant la charte départementale de la signalétique et du balisage.*

Associations

Village Athlétique Bressans

Une assemblée générale derrière les écrans

C'est en visioconférence que le VAB a tenu son assemblée générale le 11 avril 2021.

Si le Village Athlétique Bressan s'entraîne sur le stade de Montrevel-en-Bresse, c'est bien sur la commune de Malafretaz qu'il a pris ses attaches il y a bientôt 40 ans par le biais de ses dirigeants historiques et de ses premiers athlètes. Depuis, il est resté attaché à ses origines. Son assemblée générale a rassemblé une vingtaine d'athlètes et de parents, Thierry Pallegoix (représentant la conférence Bresse GAB), Jean-louis Lafleur (président du sport adapté Ain), Sylvia Grand-Clément (présidente du comité de l'Ain d'athlétisme) et 2 représentants de la commune.

Le VAB comptait 125 licenciés en 2020 (140 en 2021) issus de 31 communes,

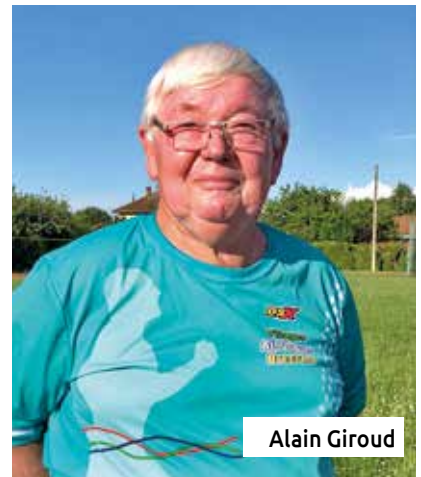
10 entraîneurs bénévoles, des parents dirigeants et des officiels.

Sur le plan des résultats, il affiche des résultats exceptionnels malgré des entraînements adaptés et peu de compétitions. Plusieurs athlètes ont brillé sur le plan national et de nombreux jeunes affichent un fort palmarès sur le plan départemental et régional : 5 athlètes sont dans le top 15 français de leur catégorie et 10 dans le top 50.

Le VAB est aussi une école d'athlétisme d'une cinquantaine d'enfants et un club qui s'attache à former ses athlètes à devenir entraîneurs ou juge.

Une nouvelle section running d'une vingtaine d'adultes entraînée par Mickaël Louat a également vu le jour.

Comme toutes les années olympiques, le bureau a été renouvelé pour 4 ans avec l'arrivée de nouveaux bénévoles qui seront actifs au sein des différentes commissions.



Alain Giroud

Ainsi, le club pourra fêter ses 40 ans en 2022 avec son président historique, Alain Giroud. Il sera notamment aidé par la vice-présidente Sylvia Grand-Clément, le trésorier Stéphane Durand et la secrétaire Estelle Giroud.

Pour suivre le Club et avoir plus d'informations : site internet « levabathle.fr » ou via le site de la commune / Facebook : Villages athlétiques bressans – Vab.

Conseillers municipaux



Annick FALCAND

Bruno BOURY



Associations

Comité de fleurissement



Un rendez-vous important

Le samedi 26 mai à 7 h du matin, Jérôme Germain, l'agent technique communal et l'équipe de bénévoles étaient sur le terrain pour placer les plants de fleurs dans les pots, jardinières et massifs. Cette année, quelques nouveautés qui sont des pennisetums, des Ipomées, des dichantras, des sunnys, des silvers, des papyrus. Et bien sûr, les incontournables cannas, géraniums, dahlias, gauras, sauges, dragonnnes et surfinias continuent d'embellir ces plantations.

Afin que cela puisse être réalisé dans de bonnes conditions, la préparation de la terre a été faite la semaine précédente avec un ajout d'engrais à dissolution lente.

N'hésitez pas à venir admirer le travail de ces bénévoles.

Associations

Comité des fêtes

Pour les gourmands, mais pas que...

Après un an et demi de mise à l'arrêt forcée le comité des fêtes se remet au travail et a le plaisir de vous convier à son premier marché nocturne des saveurs et de l'artisanat.

Tout a été pensé pour satisfaire les gourmands qui auront le choix entre de l'andouillette, des escargots, du poulet et pourquoi pas des insectes et ceci parmi d'autres surprises. Tout cela pourra être accompagné d'une bonne bière artisanale, de Cerdon, de vin du Bugey et d'une bonne glace pour le dessert.

Nous n'avons pas pensé qu'à votre estomac. C'est pourquoi parmi les 25 stands qui constitueront ce marché vous trouverez également des bijoux, des sacs et autres objets de décoration.

Les métiers anciens seront également mis à l'honneur grâce aux Ebaudis bressans qui nous feront, entre autres, des démonstrations de confection de paniers en osier ou de remoulage.

Alors rendez-vous le 16 juillet 2021 à partir de 18 h sur le parking de la salle des fêtes pour partager un moment de convivialité.

Hobbies

La balle jaune

Une passion dévorante

Dans cet exemplaire du MalaF'Actu, nous allons vous faire découvrir la passion d'Evan Léon, 15 ans, lycéen et amoureux de la petite balle jaune depuis 10 ans.

« Il s'agit d'une activité que je pratique depuis l'âge de 4 ans. Tout d'abord, c'est un sport que j'ai découvert lorsque je regardais la télévision et qui m'a tout de suite attiré. Je trouvais que c'était un sport élégant mais aussi qui nécessite de la force, de la technique, du physique, du mental et de la tactique. Ce sport est imprévisible et réserve toujours des surprises. Personnellement, c'est un sport qui me permet de me défouler lorsque j'ai une longue journée de cours. Je m'entraîne 4 fois par semaine à Saint Martin du Mont où je suis licencié. Contraint de changer de chaussures toutes les 3 semaines, je peux compter sur l'aide de mes sponsors. Après chaque entraînement, j'ai une sensation de bien-être que je ne retrouve pas dans un autre sport. Côté compétition, je participe à des tournois départementaux et nationaux. Classé 4/6 pour les initiés et premier du département en 15, catégorie 15 ans, mes objectifs sont d'arriver en négatif à 18 ans ce qui correspond à un classement semi



professionnel. Par la suite, j'aimerais devenir professeur de tennis. Le tennis me permet également de vrai moment de partage, de rencontre. Grâce au tennis, j'ai gagné en force, en endurance, et en réactivité. Je pourrais vous parler de ma passion pendant des heures, mais je préfère vous laisser découvrir par vous-même, les sensations que ce sport peut procurer. Alors tous à vos raquettes en espérant sincèrement vous avoir donné l'envie d'essayer ».



Dominique MICHEL

Vincent GUICHARDAN



Associations

Anciens combattants



Une commémoration du 8 mai sans public ni fanfare

Le titre résume à lui seul les conditions dans lesquelles la commémoration s'est tenue. Le soleil était au rendez-vous mais il manquait le principal, vous. Souhaitons que la commémoration du 11 novembre prochain retrouve sa musique, les chants des enfants et le petit verre de l'amitié qui aura toute sa place pour nous permettre de nous retrouver et de rediscuter comme au bon « vieux temps » !

Coup de queue

L'œuvre d'un artiste ?

Certainement pas !

Nous avons eu la désagréable surprise de constater des graffitis sur un mur de l'école maternelle. Pourquoi s'en prendre aux bâtiments communaux ? Cette question restera



certainement sans réponse. Reste que nous ne savons toujours pas ce que signifie ce message « MALAF RPS ». Finalement, si cette personne avait eu le courage de se rendre en mairie pour s'exprimer, elle serait certainement ressortie avec des réponses sans être obligée de vandaliser les biens d'autrui. Mais là encore, difficile de comprendre certains comportements humains.

Ce geste aussi inutile que stupide sera à l'origine d'une facture de 400 € afin de « gommer » au mieux cette incivilité.

Réponses des jeux en page 5

Mots mêlés : LA PLAINE TONIQUE MALAFRETAZ.
Mots croisés : AMÉDÉE MERCIER



Suivez-nous sur notre site internet www.malafretaz.fr

Administration

État civil

du 1^{er} avril au 30 juin 2021

LES NAISSANCES

Avril :

- **Alba FORAY**, fille de Alexandre FORAY et de Elvina CHAPUIS.

LES MARIAGES

- Guillaume BERROD et Nelly CLERMIDY, le 19 juin 2021.

LES DÉCÈS

- VERNE Alain, 6 avril 2021, 77 ans
- PANIGHI Robert, 17 avril 2021, 90 ans
- BEREZIAT Pascal, 1^{er} juin 2021, 64 ans.

LES PERMIS DE CONSTRUIRE

- UNG Bunly et Sarah, Le Costal, construction d'une maison individuelle.
- BARIOD Raphaël, 62 chemin de Bonnard, garage.
- TONNARD Alexandre et LAUBERT Aurélie, 1501 chemin de Seillière, modification de façades.

IMPORTANT : nous rappelons qu'avant la réalisation d'un projet de construction, il est nécessaire d'engager les démarches administratives adaptées. En cas de doute ou de questions, vous pouvez interroger le secrétariat de la mairie.

Alerte SMS

Vous pouvez vous inscrire gratuitement et anonymement depuis le lien en bas de la page d'accueil du site internet ou bien sur le lien www.malafretaz.fr/sms ou encore en utilisant le flash code ci-contre :



Pour les personnes ne disposant pas d'internet, il vous est possible de vous inscrire en contactant la mairie.

La désinscription est tout aussi simple. Il suffira d'envoyer le mot STOP au numéro indiqué sur le dernier SMS reçu.



Conception réalisation : C'est com' si...
Directeur de publication : le Maire de Malafretaz
Rédaction et photos : Mairie de Malafretaz - 185, rue du Centre, 01340 Malafretaz
Tél. 04 74 25 41 27
Impression : APO Lyon, 44 ter rue Jules Valenscaut 69008 Lyon
Tirage en 650 exemplaires, imprimé sur papier recyclé.
Périodicité : trimestrielle, distribué gratuitement.



Conseillers supplémentaires



Sophie MAZIER

Jérôme MERLE



Guide pratique

Rappel des règles de bon voisinage



L'heure des vacances arrive et tout le monde aspire à prendre du repos et à profiter de la tranquillité de notre environnement à la campagne.

Afin de ne pas créer de tensions inutiles entre voisins durant cette période estivale ne perdons pas de vue ces quelques règles de courtoisie :

- Même si nos enfants sont plein de vie, restons vigilants quant aux cris notamment dans la piscine, afin de ne pas gêner nos voisins.

- Nous prévoyons de faire du bruit : travaux, fête... Prévenons nos voisins ! Nous sommes tous plus conciliants lorsque nous sommes informés à l'avance.
- Avant de tondre la pelouse, ou de bricoler assurons nous des plages horaires autorisées :

Horaires autorisés		7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h
Travaux de bricolage ou de jardinage* <i>Tondeuses, tronçonneuses, perceuses, motoculteurs...</i>	Lundi au vendredi			8h-12h						14h-19h30					
	Samedi			9h-12h						15h-19h					
	Dimanche et jours fériés			10h-12h											
Bruits de Chantiers <i>pour les activités professionnelles</i>	Lundi au vendredi	7h-20h													
	Samedi	7h-20h													
	Dimanche et jours fériés														
Tapage diurne et nocturne <i>cris, éclats de voix, musique, animaux, ...</i>	En journée entre 7h et 22h	Les bruits répétitifs, durables et intenses sont interdits et passibles de sanctions													
	La nuit entre 22h et 7h	Les bruits ou tapages injurieux troublant la tranquillité d'autrui sont interdits et punis par le code pénal.													
Bien vivre avec les animaux <i>Aboiements, déjections, divagation...</i>	Tout propriétaire de chiens doit veiller à faire le nécessaire pour éviter les aboiements répétés, de jour comme de nuit et pendant ses absences. À l'intérieur de l'agglomération et dans les espaces publics, les chiens doivent être tenus en laisse ; La divagation des animaux est interdite. Lors des promenades, les déjections des chiens doivent être ramassées afin de laisser l'espace public propre.														

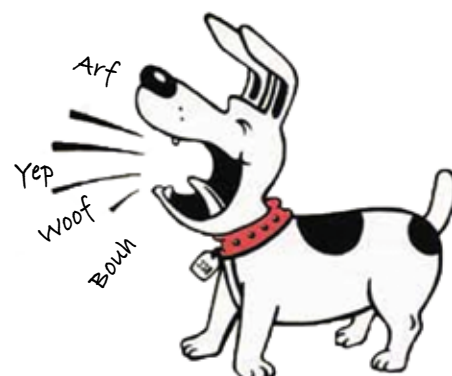
Source : Arrêté préfectoral du 12/09/2008 relatif à la lutte contre les bruits du voisinage.

* Jardinage :

- En vue de préserver la qualité de l'air dans le département de l'Ain, l'arrêté préfectoral n° SAF 2017 - 02 du 3/07/2017 interdit désormais le brûlage des végétaux quels qu'ils soient et ce toute l'année, pour les particuliers comme pour les professionnels. Ces déchets doivent être déposés en déchetterie.

- Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et à une hauteur limitée à 2 m, voire moins pour la visibilité à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

- Il incombe au riverain de **veiller à ce que rien ne dépasse sur la voie publique**. La commune est chargée de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.



Guide pratique

Les déchets ménagers : un casse-tête

Chacun d'entre nous doit évacuer une quantité toujours croissante de déchets ménagers. Il n'est pas toujours aisé de savoir où s'en débarrasser et comment.

Du côté de la municipalité, le sujet de la gestion des déchets ménagers occupe régulièrement nos espaces de discussion au détriment d'autres sujets. Nombre de réclamations nous parviennent sur le sujet : conteneurs pleins, sacs d'ordures ménagères abandonnés devant les points d'apport pour le recyclage ou déposés sur la voie publique...

Ainsi, le conseil municipal du 10 mai dernier, a décidé de mettre en place la facturation des dépôts illicites constatés sur la voie publique sur le territoire de la commune de Malafretaz. Les frais d'enlèvement fixés à 100€ seront à la charge de tout contrevenant identifié.

Afin de ne pas contrevenir aux obliga-

tions vous incombant, vous trouverez dans cet article un résumé des principales informations que vous pouvez également consulter sur le site internet de la commune et sur celui de la CA3B.

Les déchets ménagers

Jour de ramassage = mardi.

Jeudi = péteppard, les Bruyères.

Vendredi = les Troubles, La Pétillière, Route de Bourg, Route d'Étrez et l'Homont.

En fonction des jours fériés, le jour de ramassage peut être modifié, vous serez prévenus grâce à l'alerte SMS (voir comment l'activer en dernière page de ce numéro).

Les points d'apport volontaire pour les déchets recyclables :

- ✓ Les conteneurs bleus pour les papiers et prospectus (vidés les mercredis des semaines impaires).
- ✓ Les conteneurs verts pour les emballages en verre, pots, bouteilles et boîtes.
- ✓ Les conteneurs jaunes pour les emballages (vidés les mardis et vendredi).

Il y a 4 points d'apport sur la commune :

- Au centre du village, sur le parking du cimetière.
- Au quartier de l'Homont à côté de la résidence sénior « Le Fil de l'Eau ».
- Près du Centre Équestre.
- Devant les terrains de rugby.

Si le conteneur est plein, rendez-vous sur un autre lieu de collecte ou repartez avec

À jeter à la déchetterie



Bois Grisard à ETREZ (01340)

GPS : N46°20'29" E05°10'06,6".

Horaires : du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 16h45.

vos déchets dans l'attente que les conteneurs soient vidés. En aucun cas vous ne devez abandonner vos déchets sur place sous peine d'être verbalisé.

IMPORTANT

Les bacs ou les sacs contenant des ordures ménagères doivent être déposés au point de collecte défini sur la voie publique, la veille de la collecte entre 20h et 5h le lendemain. Les bacs seront rentrés le jour même du ramassage. Tout dépôt en dehors de ces horaires est passible de sanctions.

Jamais de verre dans ces poubelles.

Guide pratique

Au fil de l'eau

Conteneur à textiles

En liaison avec les services de CA3B, l'association Tremplin a installé un conteneur à textiles le 28 juin dernier sur le parking du cimetière, à côté des conteneurs de Point d'Apport Volontaire.

Les vêtements seront collectés tous les vendredis.

